

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

## Modification de la loi relative à l'intégrateur de services fédéral

Sur proposition du secrétaire d'État à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la législation relative à l'intégrateur de services fédéral.

L'avant-projet apporte un certain nombre de modifications à la loi relative à la création et à l'organisation d'un intégrateur de services fédéral. Celles-ci tiennent compte, entre autres, des modifications apportées à d'autres législations ou de nouvelles législations, tant européennes que fédérales, qui ont une influence en la matière. Elles apportent des améliorations découlant de la pratique et des enseignements qui en ont été tirés. Les affinements de certaines dispositions sont basés sur les services demandés par les services publics, les citoyens et les entreprises.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)